

Syllabus des matières à travaux dirigés à choix

et des matières à option

L2 A & B

L2 A

Matières à travaux dirigés à choix (semestres 1 et 2)

Droit pénal (semestre 1)	p. 2
Finances publiques (semestre 1)	p. 3
Droit des affaires (semestre 2)	p. 4
Institutions européennes (semestre 2)	p. 5

L2 B

Matières à travaux dirigés à choix (semestres 1 et 2)

Droit pénal (semestre 1)	p. 7
Finances publiques (semestre 1)	p. 8
Droit des affaires (semestre 2)	p. 9
Institutions européennes (semestre 2)	p. 10

L2 A & B

Matières à option (semestre 2)

Politique économique	p. 12
Economie d'entreprise	p. 13

L2 GROUPE A - MATIERES A TRAVAUX DIRIGES A CHOIX (SEMESTRES 1 ET 2)

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL – MATIÈRE À TD À CHOIX DU PREMIER SEMESTRE

Objectifs du cours

- Comprendre et assimiler les principes communs à l'ensemble des infractions et des peines.
- Saisir les enjeux du droit pénal, en termes notamment de respect des libertés fondamentales.
- Pour les étudiants ayant choisi la matière en TD : maîtriser les différents exercices permettant une mise en pratique des connaissances.

Ce cours constitue le socle nécessaire pour l'étude ultérieure, en 3^{ème} année de licence et en master, de la procédure pénale et du droit pénal spécial.

Contenu

Le droit pénal général définit les principes communs à l'ensemble des infractions et aux peines qui leur sont applicables et traduit en cela la vision, à un moment donné, de la société face au phénomène criminel. Il fixe ainsi les règles générales applicables à toutes les infractions, qui vont de la détermination des atteintes à l'ordre social pénalement sanctionnées, à celle de la sanction elle-même, en passant par les conditions de la responsabilité pénale.

Après une introduction destinée à éclairer la notion d'infraction et à retracer brièvement l'évolution du droit pénal, le cours sera traité en trois titres qui reprennent le plan du livre premier du Code pénal. Le titre premier sera ainsi consacré à « **la loi pénale** » avec notamment l'étude du principe cardinal de la légalité des délits et des peines et ses corollaires que sont le principe de l'interprétation stricte de la loi pénale et le principe de non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère. Le deuxième titre traitera, quant à lui, de « **la responsabilité pénale** » avec l'étude des éléments constitutifs de l'infraction, des causes d'irresponsabilité pénale et des modes de participation à l'infraction avec la détermination des personnes responsables. Enfin le troisième et dernier titre abordera « **la peine** » avec une présentation générale de la notion et des différentes sanctions existant en droit pénal français.

Travaux dirigés

Les travaux dirigés permettront d'approfondir les thèmes étudiés en cours, au cours de 9 séances réparties sur le premier semestre. Les principaux exercices proposés en TD seront des analyses d'arrêt, des commentaires et des exercices de mise en pratique.

Volume horaire du cours et des travaux dirigés

32h de cours (+13h30 de TD si la matière a été choisie en TD, au semestre 3)

Examen terminal

Ecrit de 1 heure pour les étudiants n'ayant pas choisi la matière en TD : réponse à une ou plusieurs questions de connaissance et de réflexion

Ecrit de 2 heures pour les étudiants ayant suivi la matière en TD : cas pratique (Code pénal autorisé).

FINANCES PUBLIQUES – MATIÈRE À TD À CHOIX DU PREMIER SEMESTRE

Objectifs du cours

- **Mettre en perspective et comprendre l'actualité de ces derniers mois du point de vue juridique** : inflation, conséquences de la crise Covid et de la guerre en Ukraine sur les finances publiques, vote de la loi de finances à travers l'engagement de la responsabilité du gouvernement (le « 49-3 »), l'importance grandissante du déficit et de la dette notamment pour les générations futures ;
- **Connaître les recettes et les dépenses (c'est-à-dire l'argent public)** de l'Etat, des collectivités locales et de la sécurité sociale, **mesurer le poids de l'interventionnisme public en France** (prélèvements obligatoires, impôts, dépenses régaliennes, dépenses sociales) ;
- **Comprendre** la construction, le vote et l'application du budget de l'Etat, des budgets des collectivités locales (communes, départements, régions) et du budget de la sécurité sociale

Ce cours est **complémentaire du cours de Droit fiscal** organisé au second semestre.

Contenu du cours

Après une introduction destinée à fournir des éléments de cadrage et de vocabulaire essentiels, le cours sera traité **sous forme de thèmes**. Le premier thème sera consacré au cadre général des finances publiques afin d'aborder les **textes et les principes** qui encadrent les finances publiques. Le thème 2 concernera l'élaboration de la loi de finances et permettra de présenter les **modalités de préparation et de vote du budget de l'Etat**. Ce thème sera l'occasion d'évoquer les **considérations politiques** (gouvernement, majorité, opposition politiques) autour du budget. Le troisième thème traitera de la mise en œuvre de la loi de finances : comment est-elle exécutée (autrement dit **comment les recettes sont-elles encaissées et les dépenses payées ?**) et comment l'exécution de cette loi est-elle contrôlée pour garantir un bon emploi de l'argent public ? (**comment le gouvernement doit-il rendre des comptes aux citoyens ? Comment mieux dépenser l'argent public ?**). Les derniers thèmes du cours seront consacrés aux finances des **collectivités locales (aux finances de votre commune par exemple) et de la sécurité sociale**.

Travaux dirigés

Les séances de TD seront très utiles en vue de bien appréhender les aspects techniques de la matière et de se préparer à d'éventuels concours de la fonction publique.

Les travaux dirigés permettront d'approfondir les thèmes étudiés en cours, au cours de 9 séances réparties sur le premier semestre. Les principaux exercices proposés en TD seront des commentaires, des dissertations mais aussi des exercices de **mise en pratique**.

Volume horaire du cours et des travaux dirigés

32h de cours (+13h30 de TD si la matière a été choisie en TD, au semestre 3)

Examen terminal

Ecrit de 1 heure 30 pour les étudiants n'ayant pas choisi la matière en TD : réponse à des questions de connaissance et de réflexion

Ecrit de 3 heures pour les étudiants ayant suivi la matière en TD : épreuve de dissertation (**choix** entre deux sujets de dissertation). La méthodologie aura été auparavant travaillée en TD.

DROIT DES AFFAIRES – MATIERE A TD A CHOIX DU SECOND SEMESTRE

Objectif du droit des affaires

Ce cours a pour objectif de présenter les principes fondamentaux du droit des affaires en présentant son origine, l'élaboration d'un droit des commerçants, le droit commercial, avec ses sources et spécificités, dont une juridiction composée de professionnels, le tribunal de commerce.

Il s'attache ensuite à montrer quelles sont les activités économiques, leur régime, qui tend à s'unifier, le cadre de ces activités, avec les principales règles de concurrence loyale et libre, avant de terminer avec le support de ces activités, le fonds de commerce, notion déterminante qui se décline en fonds artisanal, agricole et libéral.

Le cours permet aux étudiants de maîtriser les principales notions et les principes applicables aux activités commerciales et plus largement économiques sans s'en tenir aux seuls commerçants. Toute activité économique, bien que bénéficiant d'un principe de liberté d'exploitation, se voit soumise à différentes règles qu'il convient de maîtriser afin d'éviter toute requalification ou condamnation. S'appuyant sur la notion de fonds, reconnue en tant que bien juridique, l'activité peut être valorisée, transmise (actes sur le fonds) et défendue contre des comportements illicites (restrictions de concurrence ; comportements déloyaux).

Travaux dirigés

Les travaux dirigés permettront d'approfondir les thèmes étudiés en cours, au cours de 9 séances réparties sur le second semestre. Les principaux exercices proposés en TD seront des commentaires d'arrêts, parfois de textes, ainsi que des cas pratiques qui permettent de mettre en application les règles apprises durant le cours à des situations concrètes. Cela vous place dans la situation d'un avocat ou d'un juriste d'entreprise qui doit apporter des conseils, informer des risques et proposer la meilleure solution. Les séances de TD seront très utiles en vue de bien appréhender les aspects techniques de la matière.

Volume horaire du cours et des travaux dirigés

32h de cours (+13h30 de TD si la matière a été choisie en TD, au semestre 4)

Examen terminal

Ecrit d'1 heure 30 pour les étudiants n'ayant pas choisi la matière en TD : réponse à des questions de connaissance (1 ou 2 questions de cours, type définition ou fondement juridique et un cas pratique court mais permettant de vérifier la compréhension du cours).

Ecrit de 3 heures pour les étudiants ayant suivi la matière en TD : choix entre une épreuve de dissertation et des cas pratiques.

Les modalités précises seront indiquées lors des premières séances de cours et surtout sur Moodle (consultation indispensable), avec des exemples corrigés pour les cas pratiques. Il est toujours possible, et conseillé, de s'entraîner sur les annales des sujets précédents.

INSTITUTIONS EUROPEENNES– matière à TD a choix du second semestre

Les Institutions européennes sont loin et proches de nous tous.

- Loin car les institutions européennes sont des organisations qui structurent le continent européen, elles dépassent donc le cadre national qui est notre espace de référence habituel.

- Proches car les organisations européennes, nombreuses, développent des activités qui ont une incidence sur les Etats dont la France et qui peuvent même avoir une incidence sur les individus, vous et moi.

Il est donc pertinent de connaître les organisations européennes car elles produisent des normes qui irriguent les droit interne français et peuvent même influencer le patrimoine juridique des particuliers.

Objectifs du cours

- Mieux appréhender l'échelon européen qui est au cœur de l'actualité : guerre en Ukraine, crise énergétique, crise sanitaire, migration et contrôles migratoires...

- Connaître la diversité des organisations européennes : Conseil de l'Europe, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)... Union européenne pour ne citer que les plus connues, afin de comprendre qui fait quoi sur le continent européen.

- Explorer les principales organisations en s'attardant sur leurs structures institutionnelles, leurs domaines de compétences, leurs instruments d'action afin de mieux comprendre leurs actions parfois contestées mais aussi leurs inactions souvent reprochées.

- Mieux comprendre l'articulation entre le droit interne privé et public et les droits européens :

- le droit produit par le Conseil de l'Europe dont la réalisation majeure est la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales,

- le droit produit par l'Union européenne qui adopte des règlements, des directives dans des domaines les plus variés (économique, santé, environnement...)

- Assimiler les fondamentaux institutionnels pour pouvoir appréhender les cours de 3^{ème} année de licence notamment « Droit de l'Union européenne » et « Droit des libertés fondamentales »

Contenu

Cours est structuré en deux parties principales :

- La première est consacrée au processus de création des organisations européennes et présente leurs évolutions afin de dresser un panorama des organisations européennes contemporaines. Une approche historique et dynamique est retenue pour comprendre la structuration institutionnelle du continent européen et bien différencier les grandes organisations européennes d'aujourd'hui.

- La seconde est consacrée à l'approfondissement de l'étude des organisations européennes les plus significatives, celles dont le droit irrigue le droit interne et qui illustrent les deux méthodes regroupement des états européens : la coopération intergouvernementale dont le Conseil de l'Europe est un exemple et l'intégration dont l'Union européenne est la représentante.

Une approche institutionnelle et fonctionnelle est retenue pour bien comprendre la structure institutionnelle interne de ces deux organisations, leurs champs d'intervention (compétences) et leurs moyens d'action notamment normatifs (procédures d'adoption des actes normatifs)

Travaux dirigés :

De manière classique les travaux dirigés permettront d'approfondir les thèmes étudiés en cours mais ils permettront d'envisager de nouvelles thématiques complémentaires au cours, ils tiendront compte de l'actualité par exemple les prochaines élections européennes en 2024.

Les travaux dirigés seront centrés sur la méthodologie afin de vous permettre de maîtriser les exercices juridiques écrits classique : dissertation, commentaire de texte, de documents d'origine diverse (presse, déclaration politique, doctrine, arrêts).

Ils vous initieront aussi aux exercices oraux qui sont essentiels : exposé en temps limité, travail en groupe, prise de parole devant un groupe.

Ils vous permettront aussi de découvrir un exercice propre au champ européen et international : la négociation d'un acte au sein d'un organe de l'Union européenne sur un sujet d'actualité. Vous serez le représentant d'un Etat membre et au sein de la délégation de cet Etat vous participerez avec vos collègues à l'élaboration de la position de votre Etat sur le projet de texte (exercice écrit) puis vous défendrez cette position face aux homologues des autres Etats membres (exercice oral) afin de parvenir (ou non) à l'adoption d'un règlement de l'Union européenne.

Les travaux dirigés s'adressent à tous les étudiants :

Comme je l'ai précisé les droits européens irriguent le droit français dès lors dans votre *cursus* juridique quel qu'il soit puis dans votre pratique professionnelle vous rencontrerez les droits européens.

Par ailleurs ils vous préparent à tous les exercices écrits et oraux de la formation juridique qui doivent être maîtrisés par tout étudiant en droit.

Ils s'adressent aussi et bien naturellement aux étudiants intéressés par la dimension internationale et européenne et qui sont attirés par des carrières européennes et internationales. Les organisations européennes offrent des débouchés mais il faut être réaliste comme dans beaucoup de secteurs le parcours est long et difficile, en revanche les structures nationales publiques ou privées qui sont de plus en plus liées à l'action de ces organisations européennes notamment l'Union européenne, offrent des débouchés.

Volume horaire du cours et des travaux dirigés

32h de cours (+13h30 de TD si la matière a été choisie en TD, au semestre 4)

Examen terminal

Pour les étudiants n'ayant pas choisi la matière en TD :

1^{ère} session : Ecrit en 1 heure : QCM

2nd session : Oral ou Ecrit en 1 heure : questions de connaissance

L2 GROUPE B - MATIERES A TRAVAUX DIRIGES A CHOIX (SEMESTRES 1 ET 2)

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL – MATIÈRE À TD À CHOIX DU PREMIER SEMESTRE

SE REPORTER AU SYLLABUS DU DROIT PENAL GENERAL DU GROUPE A - PAGE 2 DE CE DOCUMENT

FINANCES PUBLIQUES – MATIERE A TD A CHOIX DU PREMIER SEMESTRE

Objectifs du cours :

La crise sanitaire et, encore plus récemment, la guerre en Ukraine, ont conduit les pouvoirs publics à mobiliser de manière considérable les finances publiques pour faire face aux répercussions économiques et sociales de telles crises. Cette mobilisation se fait cependant sous contrainte, tant il convient de préserver la soutenabilité des finances publiques, et particulièrement celle de la dette publique (surveillée notamment par les agences de notation). Etudier les finances publiques **sous l'angle juridique** (le droit des finances publiques) offrira aux étudiants des clés de compréhension de la situation actuelle.

Ce cours, basé sur des séances magistrales mais également des études de documents et de courtes vidéos, permettra de prendre conscience du poids de l'interventionnisme public en France, des enjeux de la maîtrise des déficits et des dettes, mais également (et surtout) de la nécessité absolue de dépenser le plus judicieusement possible des deniers publics (rôle des contrôles, par exemple exercés par la Cour des comptes). Plus que dans tout autre système politique, la démocratie exige, en effet, que « la société [ait] droit de demander compte à tout agent de son administration » (article 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789).

Contenu :

Partie introductive (notions de base, enjeux de l'étude des finances publiques, maîtrise des déficits et des dettes, aides financières face aux crises)

Partie I-Les finances de l'Etat

Partie II-Les finances des collectivités locales

Partie III-Les finances des organismes de sécurité sociale

Volume horaire du cours : 32 heures

Examen :

-pour les étudiants n'ayant pas choisi les TD, l'examen consiste en un écrit de 2 heures. Les étudiants répondront à des questions portant sur un texte

-pour les étudiants ayant choisi les TD, l'examen consiste en un écrit de 3 heures. Deux dissertations au choix.

TD optionnel :

Cette matière peut être suivie, en parallèle au cours, en TD qui sont assurés par l'enseignant magistral. Les séances de TD permettent un approfondissement de la discipline par l'étude de documents juridiques. Les TD conduiront en outre les étudiants à travailler la méthode de la dissertation, parfois en traitant des sujets donnés lors de concours administratifs.

Objectifs du cours

- Comprendre ce qu'est le droit des affaires en partant du droit des marchands pour aller vers le droit économique
- Maîtriser les notions fondamentales de la matière, inhérentes aux actes, aux personnes, aux activités et aux moyens mis en œuvre
- Savoir distinguer suivant le type d'activité les règles qui lui sont applicables

Ce cours trouve son prolongement en L3 en droit des sociétés puis en M1, notamment en droit des entreprises en difficultés. Il relève de l'étude des fondamentaux à partir desquels sont développés les différentes disciplines dites du droit des affaires.

Contenu

Après une introduction destinée à décrire l'évolution de la matière afin de mettre en exergue la distinction du droit commercial et du droit des affaires, la notion d'entreprise est définie. C'est autour de cette dernière que seront déclinés les questions intéressant les acteurs, les moyens et les cadres généraux des activités économiques.

Travaux dirigés

Les travaux dirigés permettront d'approfondir les thèmes étudiés en cours, au cours de 9 séances réparties sur le second semestre. Les principaux exercices proposés en TD seront des commentaires de décisions de l'ordre judiciaire mais aussi des exercices de mise en pratique. Les séances de TD permettent de mettre en application et en perspective les principales notions intéressant le droit des affaires.

Volume horaire du cours et des travaux dirigés

32h de cours (+13h30 de TD si la matière a été choisie en TD, au semestre 2)

Examen terminal

Ecrit de 1 heure pour les étudiants n'ayant pas choisi la matière en TD : réponse à des questions de connaissance ou réflexion transversale.

Ecrit de 3 heures pour les étudiants ayant suivi la matière en TD : un choix est proposé aux étudiants entre un commentaire d'arrêt et un cas pratique.

Le code de commerce est autorisé pour les étudiants ayant choisi la matière en TD.

En session 2, un oral de 10 minutes sera proposé.

INSTITUTIONS EUROPEENNES– MATIERE A TD A CHOIX DU SECOND SEMESTRE

Les Institutions européennes sont loin et proches de nous tous.

- Loin car les institutions européennes sont des organisations qui structurent le continent européen, elles dépassent donc le cadre national qui est notre espace de référence habituel.
- Proches car les organisations européennes, nombreuses, développent des activités qui ont une incidence sur les Etats dont la France et qui peuvent même avoir une incidence sur les individus, vous et moi.

Il est donc pertinent de connaître les organisations européennes car elles produisent des normes qui irriguent le droit interne français et peuvent même influencer le patrimoine juridique des particuliers.

Objectifs du cours

- Mieux appréhender l'échelon européen qui est au cœur de l'actualité : guerre en Ukraine, crise énergétique, crise sanitaire, migration et contrôles migratoires...
- Connaître la diversité des organisations européennes : Conseil de l'Europe, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)... Union européenne pour ne citer que les plus connues, afin de comprendre qui fait quoi sur le continent européen.
- Explorer les principales organisations en s'attardant sur leurs structures institutionnelles, leurs domaines de compétences, leurs instruments d'action afin de mieux comprendre leurs actions parfois contestées mais aussi leurs inactions souvent reprochées.
- Mieux comprendre l'articulation entre le droit interne privé et public et les droits européens :
 - le droit produit par le Conseil de l'Europe dont la réalisation majeure est la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales,
 - le droit produit par l'Union européenne qui adopte des règlements, des directives dans des domaines les plus variés (économique, santé, environnement...)
- Assimiler les fondamentaux institutionnels pour pouvoir appréhender les cours de 3^{ème} année de licence notamment « Droit de l'Union européenne » et « Droit des libertés fondamentales »

Contenu

Cours est structuré en deux parties principales :

- La première est consacrée au processus de création des organisations européennes et présente leurs évolutions afin de dresser un panorama des organisations européennes contemporaines. Une approche historique et dynamique est retenue pour comprendre la structuration institutionnelle du continent européen et bien différencier les grandes organisations européennes d'aujourd'hui.

- La seconde est consacrée à l'approfondissement de l'étude des organisations européennes les plus significatives, celles dont le droit irrigue le droit interne et qui illustrent les deux méthodes regroupement des états européens : la coopération intergouvernementale dont le Conseil de l'Europe est un exemple et l'intégration dont l'Union européenne est la représentante.

Une approche institutionnelle et fonctionnelle est retenue pour bien comprendre la structure institutionnelle interne de ces deux organisations, leurs champs d'intervention (compétences) et leurs moyens d'action notamment normatifs (procédures d'adoption des actes normatifs)

Travaux dirigés :

De manière classique les travaux dirigés permettront d'approfondir les thèmes étudiés en cours mais ils permettront d'envisager de nouvelles thématiques complémentaires au cours, ils tiendront compte de l'actualité par exemple les prochaines élections européennes en 2024.

Les travaux dirigés seront centrés sur la méthodologie afin de vous permettre de maîtriser les exercices juridiques écrits classique : dissertation, commentaire de texte, de documents d'origine diverse (presse, déclaration politique, doctrine, arrêts).

Ils vous initieront aussi aux exercices oraux qui sont essentiels : exposé en temps limité, travail en groupe, prise de parole devant un groupe.

Ils vous permettront aussi de découvrir un exercice propre au champ européen et international : la négociation d'un acte au sein d'un organe de l'Union européenne sur un sujet d'actualité. Vous serez le représentant d'un Etat membre et au sein de la délégation de cet Etat vous participerez avec vos collègues à l'élaboration de la position de votre Etat sur le projet de texte (exercice écrit) puis vous défendrez cette position face aux homologues des autres Etats membres (exercice oral) afin de parvenir (ou non) à l'adoption d'un règlement de l'Union européenne.

Les travaux dirigés s'adressent à tous les étudiants :

Comme je l'ai précisé les droits européens irriguent le droit français dès lors dans votre *cursus* juridique quel qu'il soit puis dans votre pratique professionnelle vous rencontrerez les droits européens.

Par ailleurs ils vous préparent à tous les exercices écrits et oraux de la formation juridique qui doivent être maîtrisés par tout étudiant en droit.

Ils s'adressent aussi et bien naturellement aux étudiants intéressés par la dimension internationale et européenne et qui sont attirés par des carrières européennes et internationales. Les organisations européennes offrent des débouchés mais il faut être réaliste comme dans beaucoup de secteurs le parcours est long et difficile, en revanche les structures nationales publiques ou privées qui sont de plus en plus liées à l'action de ces organisations européennes notamment l'Union européenne, offrent des débouchés.

Volume horaire du cours et des travaux dirigés

32h de cours (+13h30 de TD si la matière a été choisie en TD, au semestre 4)

Examen terminal

Pour les étudiants n'ayant pas choisi la matière en TD :

1^{ère} session : Ecrit en 1 heure : QCM

2nd session : Oral ou Ecrit en 1 heure : questions de connaissance

L2 GROUPES A & B - Matières à option (semestre 2)

Politique Economique

Objectifs du cours

Ce cours de Politique Economique a pour but de donner aux étudiants les éléments théoriques et factuels nécessaires à une approche de l'action des pouvoirs publics dans le domaine économique. Pourquoi l'Etat et les acteurs publics, mais aussi les Banques Centrales en tant qu'autorité monétaire, interviennent-ils dans une économie de marché ? Quels débats portent sur la légitimité de cette intervention ?

Dans nos économies contemporaines, dans quels domaines se fait cette intervention ? Avec quels objectifs et quels moyens ? Ces questions seront illustrées principalement par le cas de la France et de l'Union Européenne.

Ce cours s'adresse aussi bien aux étudiants se destinant au droit privé qu'à ceux se destinant au droit public.

Contenu

Le chapitre 1 retracera l'essentiel des débats théoriques sur la légitimité de l'intervention de l'Etat dans l'économie, depuis la fin du 18^{ème} siècle jusqu'à nos jours. Ensuite, on examinera les politiques économiques en distinguant celles qui cherchent à influencer à court terme le fonctionnement et les performances du système économique et celles qui cherchent à modifier en profondeur et pour du long terme les caractéristiques de ce système et les conditions dans lesquelles il fonctionne. Les premières sont les politiques économiques conjoncturelles (chapitre 2), qui varient selon la conjoncture économique (politique de relance vs politique de rigueur) et visent des domaines d'action à court terme (évolution de l'inflation, politique de l'emploi, politique sociale, politique monétaire, politique budgétaire). Les secondes sont les politiques économiques structurelles (chapitre 3), dont nous verrons plusieurs domaines d'application (planification, aménagement du territoire, politique réglementaire, politique agricole, politique industrielle, politique de l'innovation).

Volume horaire du cours

18h de cours magistral

Examen terminal

Ecrit de 1 heure sous forme de QCM.

Les modalités précises seront indiquées lors de la dernière séance de cours.

En seconde session les modalités restent les mêmes.

Economie d'Entreprise

Objectifs du cours

Ce cours d'Economie d'entreprise analyse l'entreprise en tant qu'acteur économique. Il s'inscrit dans une problématique microéconomique, et vise à permettre aux étudiants d'« entrer dans la boîte noire de l'entreprise ». Tout d'abord en abordant sa nature, ses objectifs, ses choix et ses évolutions. L'entreprise, en tant qu'organisation, est également considérée comme lieu de pouvoir et d'intérêts qui se confrontent. Ce cours fournit donc des savoirs fondamentaux sur les acteurs et les enjeux du monde des entreprises, savoirs utiles pour diverses approches juridiques (droit des affaires, droit du travail, droit des marchés publics, etc.).

Ce cours s'adresse aussi bien aux étudiants se destinant au droit privé qu'à ceux se destinant au droit public.

Contenu

Le cours s'articule en deux parties :

Partie 1 : La nature de l'entreprise

L'entreprise, en tant qu'acteur économique, est présentée et étudiée comme une organisation où se posent des questions de définition d'objectifs, de prise de décision et de pouvoir. Les visions théoriques distinctes de l'entreprise qui se sont succédé depuis la fin du 18^{ème} siècle (l'entreprise peut-elle être considérée comme un individu ? que se passe-t-il si on prend en considération son caractère d'organisation ?) sont présentées au regard de ces questions. Les évolutions récentes dans les jeux de pouvoir qui pèsent sur les entreprises sont également exposées.

Partie 2 : La stratégie de l'entreprise

Des concepts, outils et méthodes aident à dresser un diagnostic stratégique de l'entreprise, et à évaluer son avantage concurrentiel et les bases sur lesquelles il repose. Cela lui permet en conséquence de s'orienter vers des décisions stratégiques fondamentales qui peuvent faire bifurquer sa trajectoire, illustrées par divers exemples (croissance, spécialisation, diversification, innovation...). Pour chacune de ces grandes décisions, les objectifs, contraintes et modalités sont présentés.

Volume horaire du cours

18h de cours magistral

Examen terminal

Ecrit de 1 heure sous forme de QCM.

Les modalités précises seront indiquées lors de la dernière séance de cours.

En seconde session les modalités restent les mêmes.